

didates should also be accorded to the other. I do not believe that a situation would be allowed to exist in which, for instance, a candidate of the Democrats supervised all the activities of the election in a constituency, while the candidate of the Republicans was barred from, and not allowed to approach, the place where he was a candidate. In this case equal privileges should be given to both parties in the supervision and control of the plebiscite, so that the fairness to which the President of the Security Council has referred several times will be established and maintained and both parties will have equal advantages and privileges.

The PRESIDENT: I propose that we adjourn the discussion on the India-Pakistan question until Tuesday, 23 March, at 3 o'clock.

Mr. LÓPEZ (Colombia): I just want to be sure that I interpret the position correctly. As I understand it, both the proposal submitted jointly by Belgium and Canada [document S/667] and the Colombian proposal [document S/671] will be left in abeyance indefinitely.

The PRESIDENT: Any member of the Security Council is free to discuss any of the proposals before the Security Council at any time.

Mr. NOEL BAKER (United Kingdom): As I understand it, in the interim until 23 March, the President will continue his consultations (with the delegations of India and Pakistan). That is, all of the time of the Security Council and the President, including Sunday, has not been allocated to other subjects? That has been my experience in the last ten days.

The PRESIDENT: I hope this question will receive a due amount of time between now and Tuesday, 23 March.

The meeting rose at 6.5 p.m.

TWO HUNDRED AND SEVENTIETH MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Friday, 19 March 1948, at 10.30 a.m.*

President: Mr. T. F. TSIANG (China)

Present: The representatives of the following countries: Argentina, Belgium, Canada, China, Colombia, France, Syria, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

25. Provisional agenda (document S/Agenda 270)

1. Adoption of the agenda.
2. The Palestine question:
 - (a) First monthly progress report to the Secur-

lège ou avantage accordé à l'un des candidats doit être accordé également à l'autre. Je ne crois pas qu'on admettrait un état de choses dans lequel, par exemple, un candidat du parti démocrate contrôlerait toutes les activités électorales dans une circonscription, pendant que le candidat du parti républicain ne pourrait se rendre dans l'endroit où il a posé sa candidature et se verrait refuser la permission d'en approcher. Dans l'affaire que nous examinons, il importe d'accorder des privilèges égaux aux deux parties, en ce qui concerne le contrôle et l'organisation du plébiscite, pour assurer et maintenir les conditions d'équité que le Président a plusieurs fois mentionnées et pour donner aux deux parties des avantages et des privilèges identiques.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je propose que nous ajournions l'examen de la question Inde-Pakistan jusqu'au mardi 23 mars, à 15 heures.

M. LÓPEZ (Colombie) (*traduit de l'anglais*): J'aimerais être sûr que j'interprète correctement la situation. Je crois comprendre que l'examen de la proposition présentée en commun par la Belgique et le Canada [document S/667], et de la proposition de la Colombie [document S/671], est remis *sine die*.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Chaque membre du Conseil de sécurité est libre, à tout moment, de discuter toute proposition dont le Conseil est saisi.

M. NOEL BAKER (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Si je comprends bien, pendant la période qui nous sépare du 23 mars, le Président poursuivra ses consultations avec les délégations de l'Inde et du Pakistan; tout le temps du Conseil et du Président, y compris la journée de dimanche, n'est donc pas réservé pour d'autres questions? Mon expérience des dix derniers jours m'amène à poser cette question.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): J'espère qu'entre aujourd'hui et le 23 mars, cette question se verra consacrer le temps qu'elle mérite.

La séance est levée à 18 h. 5.

DEUX CENT SOIXANTE-DIXIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le vendredi 19 mars 1948, à 10 h. 30.*

Président: M. T. F. TSIANG (Chine).

Présents: Les représentants des pays suivants: Argentine, Belgique, Canada, Chine, Colombie, France, Syrie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

25. Ordre du jour provisoire (document S/Agenda 270)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Question palestinienne:
 - a) Premier rapport mensuel présenté au Con-

ity Council of the United Nations Palestine Commission (document S/663).

- (b) First special report to the Security Council: the problem of security in Palestine; submitted by the United Nations Palestine Commission (document S/676).
- (c) Second monthly progress report to the Security Council of the United Nations Palestine Commission (document S/695).

26. Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

27. Continuation of the discussion of the Palestine question

On the invitation of the President, Mr. Lisicky, Chairman of the United Nations Palestine Commission; Mahmoud Fawzi Bey, the representative of Egypt; Mr. Chamoun, the representative of Lebanon; and Rabbi Abba Hillel Silver, the representative of the Jewish Agency for Palestine, took their places at the Security Council table.

Mr. AUSTIN (United States of America): I shall make a brief report on the consultations among the permanent members of the Security Council up to date relating to the first operative paragraph of the resolution [document S/691] adopted 5 March 1948 [263rd meeting], which reads as follows:

"Resolves to call on permanent members of the Council to consult and to inform the Security Council regarding the situation with respect to Palestine . . ."

The permanent members of the Security Council have met several times. In fact, they have met as often as circumstances have permitted. The Secretary-General has attended all of these meetings. The Mandatory Power has attended two of the meetings in its official capacity of Administering Authority, and has furnished information.

What I am about to read to the representatives on the Security Council will be well documented by the Secretary-General, and each representative will have papers that contain questions, answers, and reports of the United Nations Palestine Commission upon which the paper I am about to read is based. The matter stated in this paper has the agreement of three of the permanent members of the Security Council: China, France, and the United States. To what extent it has the agreement of the Union of Soviet Socialist Republics will probably be stated by the representative of that country.

I shall now proceed with this very brief document, which comprises two parts. I should like to have the representatives on the Security Council understand that this is only the beginning; this relates only to the first operative part of the resolution of 5 March 1948. The permanent members intend to resume their consultations as soon as possible, perhaps today if the time is

seul par la Commission des Nations Unies pour la Palestine, sur le progrès de ses travaux (document S/663).

- b) Premier rapport spécial présenté au Conseil de sécurité par la Commission des Nations Unies pour la Palestine: « Le problème de la sécurité en Palestine » (document S/676).
- c) Deuxième rapport mensuel présenté au Conseil de sécurité par la Commission des Nations Unies pour la Palestine, sur le progrès de ses travaux (document S/695).

26. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

27. Suite de la discussion sur la question palestinienne

Sur l'invitation du Président, M. Lisicky, Président de la Commission des Nations Unies pour la Palestine; Mahmoud Fawzi Bey, représentant de l'Égypte; M. Chamoun, représentant du Liban; et le Rabbin Abba Hillel Silver, représentant de l'Agence juive de Palestine, prennent place à la table du Conseil.

M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): J'ai à présenter un bref rapport sur les consultations qui ont eu lieu jusqu'à ce jour entre les membres permanents, consultations portant sur la première partie de la résolution [document S/691] adoptée le 5 mars 1948 [263^e séance], dont le premier paragraphe du dispositif stipule notamment:

« Décide d'inviter les membres permanents du Conseil à se concerter et à tenir le Conseil de sécurité au courant de la situation en ce qui concerne la Palestine... »

Les membres permanents du Conseil de sécurité se sont réunis plusieurs fois. En fait, ils se sont réunis aussi souvent que les circonstances l'ont permis. Le Secrétaire général fut présent à toutes ces séances. La Puissance mandataire a assisté à deux séances, au titre officiel d'autorité chargée d'administration et a donné des renseignements.

Pour le texte dont je vais donner lecture ici, le Secrétaire général a fourni une documentation détaillée et chaque représentant disposera en outre de documents contenant des questions, des réponses et des rapports de la Commission des Nations Unies pour la Palestine, sur les travaux de laquelle est basé le document dont il s'agit ici. Le contenu de ce dernier fait l'objet d'un accord entre trois pays: La Chine, la France et les Etats-Unis. La question de savoir jusqu'à quel point le document a été accepté par le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques fera sans doute la matière de l'intervention de celui-ci.

Je vais maintenant parler de ce document, qui se subdivise en deux parties. Je voudrais qu'il soit bien entendu que ce document ne constitue qu'un début, qu'il ne porte que sur la première partie du dispositif de la résolution du 5 mars 1948 et que les membres permanents désirent poursuivre leurs consultations sur la seconde partie et cela le plus tôt possible, aujourd'hui peut-

afforded, with regard to the second operative part of the resolution, and then to report to the Security Council as soon as possible in an attempt to meet the time-table that is set forth in General Assembly resolution 181 (II). Part I of this document reads as follows:

"The consultations among the permanent members of the Security Council and informal communications with the Palestine Commission, the Mandatory Power, the Jewish Agency and the Arab Higher Committee, held since, 5 March 1948, have developed the following facts regarding the situation with respect to Palestine :

"1. The Jewish Agency accepts the partition plan, considers it to be the irreducible minimum acceptable to the Jews, and insists upon the implementation of the plan without modification.

"2. The Arab Higher Committee rejects any solution based on partition in any form and considers that the only acceptable solution is the formation of one independent State for the whole of Palestine, the constitution of which would be based on democratic principles and which would include adequate safeguards for minorities and the safety of the Holy Places.

"3. No modifications in the essentials of the partition plan are acceptable to the Jewish Agency, and no modifications would make the plan acceptable to the Arab Higher Committee.

"4. The Palestine Commission, the Mandatory Power, the Jewish Agency and the Arab Higher Committee have indicated that the partition plan cannot be implemented by peaceful means under present conditions.

"5. The Mandatory Power has confirmed that a considerable number of incursions of illegal arms and armed elements into Palestine have occurred by land and sea.

"6. The gradual withdrawal of the military forces of the Mandatory Power will, in the absence of agreement, result in increasing violence and disorder in Palestine. Warfare of a guerrilla type grows more violent constantly.

"7. If the Mandate is terminated prior to a peaceful solution of the problem, large-scale fighting between the two communities can be expected."

Part II of this paper reads as follows :

"1. As a result of the consultations of the permanent members regarding the situation with respect to Palestine, they find and report that a continuation of the infiltration into Palestine, by land and by sea, of groups and persons with the purpose of taking part in violence would aggravate still further the situation, and recommend

"(a) That the Security Council should make it clear to the parties and Governments concerned that the Security Council is determined not to

être si nous en avons le temps, pour faire rapport au Conseil de sécurité dans le plus bref délai, afin qu'il nous soit possible de nous conformer à l'horaire prescrit par la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale. Le texte de la première partie de ce document est le suivant :

« Les consultations entre les membres permanents du Conseil de sécurité et les contacts officiels avec la Commission pour la Palestine, la Puissance mandataire, l'Agence juive et le Haut Comité arabe se sont poursuivis depuis le 5 mars 1948. Ils ont fait ressortir les faits suivants, concernant la situation à l'égard de la Palestine :

« 1. L'Agence juive accepte le plan de partage et considère qu'il constitue le minimum irréductible susceptible d'être accepté par les Juifs. Elle demande que ce plan soit appliqué sans modification ;

« 2. Le Haut Comité arabe rejette toute solution qui serait basée sur le partage, quelle que soit la forme de cette solution. Il considère que la seule solution acceptable serait la formation d'un seul Etat indépendant pour toute la Palestine, Etat ayant une constitution fondée sur les principes démocratiques et renfermant les garanties nécessaires pour la protection des minorités et la sécurité des Lieux saints ;

« 3. L'Agence juive ne peut accepter aucune modification quant aux conditions essentielles du plan de partage. D'autre part, aucune modification de ce plan ne pourrait le rendre acceptable pour le Haut Comité arabe ;

« 4. La Commission pour la Palestine, la Puissance mandataire, l'Agence juive et le Haut Comité arabe ont indiqué que le plan de partage ne saurait être appliqué par des moyens pacifiques dans les circonstances actuelles ;

« 5. La Puissance mandataire a confirmé qu'un nombre considérable d'incursions illégales d'éléments armés pénétrant en territoire palestinien se sont produites, incursions opérées par terre et par mer ;

« 6. Le retrait progressif des forces militaires de la Puissance mandataire, en l'absence de tout accord, aura pour résultat d'augmenter les violences et les désordres en Palestine. D'ailleurs, la lutte entre partisans grandit d'une manière incessante ;

« 7. Si le mandat prend fin avant qu'une solution pacifique du problème n'ait été trouvée, il y a lieu de craindre que des combats ne se déroulent sur une grande échelle entre les deux communautés. »

La deuxième partie du document s'énonce comme suit :

« 1. A la suite des consultations entre les membres permanents en ce qui concerne la situation à l'égard de la Palestine, les membres permanents font un rapport au Conseil de sécurité pour constater ce qui suit : en Palestine, par terre et par mer, continue l'infiltration de personnes dont l'intention est de prendre part aux actes de violence, ce qui aggraverait encore la situation. Les membres permanents recommandent :

a) Que le Conseil de sécurité fasse clairement comprendre aux parties et aux Gouvernements intéressés qu'il est déterminé à ne pas tolérer

permit the existence of a threat to international peace in Palestine, and

"(b) That the Security Council should take further action by all means available to it to bring about the immediate cessation of violence and the restoration of peace and order in Palestine."

At a time which appears suitable to the permanent members who may be in agreement regarding the remainder of the findings, either today or soon thereafter, a draft resolution or draft resolutions will be offered to the Security Council.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): If I have understood the United States representative rightly, he has been speaking on behalf of his delegation and of the United States, and not in the capacity of a rapporteur. We never actually agreed to designate one.

Today we have to review the results of the consultations among the permanent members of the Security Council on the Palestinian question. As the members of the Council are aware, we have been in consultation for almost two weeks. It is, therefore, high time we drew up a balance; it is time we asked ourselves how far the permanent members of the Security Council have been successful in the tasks set them by the Security Council in its resolution adopted on 5 March.

It must be pointed out in this connexion that there have been some positive results. We can agree here with the United States representative's statement that there has been some change as a result of these consultations. The permanent members have agreed on some points which may serve as a basis for a decision of the Security Council designed to implement the General Assembly resolution on the partition of Palestine into two States.

It must be said frankly, however, that the results achieved by these consultations among the permanent members might have been more significant if the consultations had had a definite aim and direction from the very outset. This was lacking in the beginning but, towards the end of the consultations the situation improved somewhat. Particularly at our last two meetings we touched on those questions which urgently require discussion, but which were not at first given due attention.

At the very first meeting of the permanent members of the Security Council the United States proposed that the permanent members should recommence negotiations with the Arabs and the Jews on the entire question, including the question whether General Assembly decision 181 (II) on Palestine should be implemented or amended. The USSR representative stated the view from the outset that the existing General Assembly decision on the future of Palestine should be implemented, that it was not for the permanent members of the Security Council or for the Council as a whole to attempt to modify that decision, and that no proposal to abandon the United Nations decision already taken on the future of Palestine could be supported.

In taking this attitude, the USSR representative

l'existence d'une menace à la paix internationale en Palestine; et

b) Que le Conseil de sécurité prenne toutes les mesures nécessaires, par tous les moyens dont il dispose, pour mettre fin immédiatement aux actes de violence et pour rétablir la paix et l'ordre en Palestine. »

Lorsque les membres permanents — entre qui l'accord peut se faire sur les autres points — le jugeront opportun, aujourd'hui ou très bientôt, un ou plusieurs projets de résolution seront présentés au Conseil de sécurité.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je crois comprendre que le représentant des Etats-Unis n'a parlé qu'au nom de sa délégation, c'est-à-dire au nom des Etats-Unis, et non pas en qualité de rapporteur. Nous n'avions en effet jamais convenu d'en désigner un.

Aujourd'hui, nous désirons faire le point des négociations entre les membres permanents du Conseil de sécurité sur la question de Palestine. On sait que les consultations ont duré près de deux semaines. Il est donc temps d'examiner dans quelle mesure les membres permanents du Conseil de sécurité ont résolu le problème qui leur avait été posé par la résolution du Conseil en date du 5 mars.

Il est nécessaire de noter, à cet égard, que certains résultats positifs ont été atteints. On peut être d'accord ici avec le représentant des Etats-Unis pour dire que ces consultations représentent un progrès. Certaines des conclusions adoptées par les membres permanents peuvent servir de base à une décision du Conseil de sécurité visant à appliquer la décision de l'Assemblée générale sur le partage de la Palestine en deux Etats.

Les résultats des consultations entre membres permanents auraient cependant pu être plus importants si ces consultations avaient eu, dès leur début, une certaine intention, une certaine direction précise. Tel n'a pas été le cas au début, mais sur la fin la situation s'est quelque peu améliorée. Les deux dernières séances, en particulier, ont porté sur les questions les plus importantes et qui méritaient le plus d'être discutées, alors qu'au début on ne leur avait pas accordé l'attention nécessaire.

Lors des premières réunions des membres permanents du Conseil de sécurité, les Etats-Unis avaient déjà proposé qu'on reprît à zéro les négociations avec Arabes et Juifs, voire même sur la question de savoir si la résolution 181 (II) des Nations Unies sur la Palestine devait être appliquée ou pouvait être modifiée. Dès le début des consultations, le représentant de l'URSS a exposé qu'à son sens la résolution de l'Assemblée générale sur l'avenir de la Palestine devait être mise en application, que ni les membres permanents du Conseil de sécurité, ni le Conseil lui-même n'avaient pour mission d'en envisager la modification, enfin qu'on ne pouvait accepter des propositions qui s'écarteraient de la décision déjà prise par les Nations Unies quant à l'avenir de la Palestine.

En adoptant cette position, le représentant de

also based himself on the facts that consultations with the interested parties had been conducted from the very outset of consideration of the Palestine question by the United Nations ; that they were still being continued by the United Nations Palestine Commission ; and that all those wishing to take part in these consultations had taken part in them and were continuing to do so. The United States proposed, on the other hand, a system of consultation among the five permanent members of the Security Council and the Jews and Arabs, side by side with the consultations already being conducted by the Palestine Commission in pursuance of the General Assembly decision and the terms of reference laid down for the Commission therein.

In the course of the protracted consultations which have already been conducted at the various stages of consideration of the Palestinian question by the United Nations Special Committee on Palestine appointed at the special session of the General Assembly held in 1947, as well as by the United Nations Palestine Commission, and thanks to the comprehensive examination of the Palestinian question undertaken at the special session of the General Assembly, the views of all the interested parties—and primarily, of course, the views of the Arabs and the Jews—had been made quite clear. At all events they were clear enough to permit a definite decision to be taken on the future of Palestine.

In these circumstances the persistent demand to renew the consultations from the very beginning—and with the aim, moreover, of modifying the already adopted decision on Palestine—cannot be justified. If a decision of this kind were adopted, it would set us back at least a year as far as any solution of the Palestinian question is concerned. Furthermore, it is impossible not to be surprised at the fact that this proposal for broad consultations and for a complete renewal of negotiations with Jews and Arabs has been made at a time when the Security Council has already rejected a similar proposal. Members of the Council will recall the corresponding item of the United States draft resolution [document S/685] which was rejected on 5 March [263rd meeting] by the Security Council because the Council considered it inadmissible to take any course involving a delay in implementing this entire resolution.

As for the United States proposal for consultations among the permanent members of the Security Council, the Palestine Commission and the United Kingdom as Mandatory Power, I have already had occasion to remark at a previous [260th] meeting of the Security Council that this suggestion to open consultations with Arabs and Jews again from the very beginning was artificially introduced into the original United States proposal. Perhaps this has been done with the object of complicating this entire question of consultations.

As we all know, the Palestine Commission not only is in consultation with the Security Council, but is taking direct part in the Council's examination of the Palestinian question. The Chairman of the Palestine Commission sits at the Security Council table. That is more than consultation ; it is direct participation in the Security Council's examination of the Palestinian question. The

l'Union soviétique se fondait sur le fait que la Commission des Nations Unies pour la Palestine avait mené dès le début de l'examen de la question palestinienne par les Nations Unies — et menait encore à l'heure actuelle — des consultations avec les parties intéressées. Tous ceux qui avaient pu désirer y participer avaient donc eu et avaient le loisir de le faire. La délégation des Etats-Unis proposait au contraire d'instituer, parallèlement aux consultations auxquelles se livre la Commission des Nations Unies pour la Palestine, conformément aux décisions de l'Assemblée générale et au mandat dont celle-ci l'a investie, un système de consultations entre, d'une part, les membres permanents du Conseil de sécurité, de l'autre, les Arabes et les Juifs.

Au cours des consultations prolongées qui ont eu lieu déjà aux différents stades de l'examen de la question palestinienne, que ce soit devant la Commission spéciale des Nations Unies pour la Palestine créée au cours de la session extraordinaire de l'Assemblée générale tenue en 1947, devant la Commission des Nations Unies pour la Palestine ou au cours de la discussion générale qui s'est déroulée au cours de la session extraordinaire de l'Assemblée, toutes les parties intéressées, au premier chef, bien entendu, les Juifs et les Arabes, ont parfaitement précisé leur position. En tout cas leur position est devenue suffisamment claire pour qu'on puisse prendre sur l'avenir de la Palestine des décisions précises.

On ne saurait approuver ceux qui insistent sur l'ouverture de consultations nouvelles, surtout si c'est dans le but de modifier la résolution dont la Palestine a déjà fait l'objet. L'adoption d'une décision de ce genre reculerait au moins d'un an la solution de l'ensemble de la question palestinienne. On ne peut manquer d'ailleurs d'être quelque peu surpris qu'on ait pu envisager des consultations renouvelées et étendues avec les Juifs et les Arabes, alors que le Conseil de sécurité avait déjà repoussé une proposition de ce genre. On se souviendra en effet que le point correspondant du projet de résolution des Etats-Unis [document S/685] a été repoussé par le Conseil le 5 mars [263^e séance], celui-ci estimant qu'il était impossible de s'engager dans une voie qui retardait l'application de cette résolution dans son ensemble.

En ce qui concerne la proposition des Etats-Unis visant à des consultations entre, d'une part, les membres permanents du Conseil de sécurité, de l'autre, la Commission pour la Palestine et le Royaume-Uni, Puissance mandataire, elle a été, comme j'ai déjà eu l'occasion de le faire remarquer [260^e séance] devant le Conseil de sécurité, artificiellement insérée dans la proposition primitive des Etats-Unis sur la réouverture complète des consultations avec les Arabes et les Juifs. Peut-être a-t-elle pour but d'élargir toute la question des consultations.

Nous savons tous que la Commission des Nations Unies pour la Palestine est non seulement en consultation avec le Conseil de sécurité, mais participe directement à l'examen de la question palestinienne. Son Président siège à la table du Conseil de sécurité. C'est là plus qu'une simple consultation, c'est une participation directe à la discussion du problème palestinien par le

Palestine Commission has already stated its views on many aspects of the question ; and more than that, it has made concrete proposals.

The members of the Security Council, to be sure, may have varying views on particular proposals made by the Palestine Commission. Be that as it may, the Commission, as such, is doing its duty and fulfilling its obligations. Not only is it taking part in our discussion of the general aspects of the question and of the methods required to implement the General Assembly resolution, but it is submitting appropriate proposals to the Security Council with that end in view. If any representative in the Security Council, or the Council as a whole, requires additional information from the Palestine Commission, it is clear that such information can be supplied at any time ; and that is, in fact, being done in practice.

As members of the Council know whenever individual permanent members of the Security Council have put specific questions to the Palestine Commission with a view to clarifying the actual situation, answers to these questions have been received on that very same day. There has, therefore, been no difficulty in obtaining additional information from the Palestine Commission, and there still is none. What sort of consultations with the Palestine Commission, then, are required ? Clearly this proposal for consultations with the Palestine Commission was and still is pointless, for the question of consultations does not in any way arise.

The same applies to the proposal for consultations with the Mandatory Power. We all know that the Government of the United Kingdom and its official representatives in the Security Council have declared that they will take no part in such consultations. The representative of the United States was equally well aware of that fact. In spite of this absolutely clear situation, a proposal was made for consultations with the Mandatory Power, although the proposal had no point since the question did not arise.

On that same occasion the representatives of the United Kingdom agreed to provide us with the needed information ; and they did in fact do so. One may consider that information reliable or not ; that is one question. One may consider it complete or incomplete ; that is another question. At all events the United Kingdom representatives are submitting information, but refuse to participate in consultations. The proposal to recommence consultations with the Mandatory Power is thus, also, artificial.

Clearly the USSR representative could not refrain from pointing out to the United States representative and the representatives of certain other States that, in these circumstances, the proposal to begin completely new consultations could only delay and complicate the Security Council's examination of the Palestinian question and the elaboration of measures calculated to secure the speediest implementation of the General Assembly resolution on Palestine.

Conseil de sécurité. La Commission pour la Palestine a d'ailleurs déjà donné son avis sur plusieurs aspects importants du problème et a même formulé les propositions concrètes correspondantes.

Les membres du Conseil de sécurité peuvent certes avoir des opinions diverses sur tel ou tel des avis fournis par la Commission des Nations Unies pour la Palestine, mais quant à la Commission même, elle s'acquitte dûment de ses devoirs et de ses obligations : non seulement elle participe aux débats du Conseil sur les aspects généraux de la question et sur la façon de mettre en application la résolution de l'Assemblée générale, mais elle présente également au Conseil de sécurité des propositions correspondantes. Si quelques membres du Conseil de sécurité ou le Conseil lui-même ont besoin d'une information complémentaire, la Commission pour la Palestine fournit, c'est évident, les renseignements demandés. C'est ce qui se produit dans la pratique.

On sait que, lorsque certains membres du Conseil ont posé diverses questions à la Commission pour la Palestine en vue d'obtenir des précisions sur la situation, ils ont reçu une réponse le jour même. Il n'y a donc eu et il ne saurait y avoir aucune difficulté à obtenir de la Commission des renseignements complémentaires. Dans ces conditions, on se demande de quelles consultations avec la Commission pour la Palestine il pourrait s'agir. Il est clair que l'idée de consultations avec cette Commission n'avait et n'a aucun sens, car la question ne se pose même pas.

La proposition visant à des consultations avec la Puissance mandataire soulève les mêmes objections. Chacun sait que le Gouvernement du Royaume-Uni et ses représentants officiels au Conseil de sécurité ont déclaré qu'ils ne prendraient aucune part à ces consultations. Le représentant des Etats-Unis le savait bien lui aussi. Bien que la situation soit ainsi parfaitement claire, on n'en introduit pas moins ce projet de consultations avec la Puissance mandataire, bien que cette proposition n'ait aucun sens et que la question ne se pose même pas.

Les représentants du Royaume-Uni ont accepté en même temps de mettre à notre disposition les renseignements correspondants et les ont donnés. On peut discuter de la qualité de ces renseignements ; on peut estimer qu'ils sont complets ou incomplets. Mais le représentant du Royaume-Uni présente ses renseignements et refuse de prendre part aux consultations. De cette façon, la proposition visant à rouvrir les consultations avec la Puissance mandataire est, elle aussi, une adjonction artificielle.

Le représentant de l'URSS s'est évidemment vu contraint d'indiquer au représentant des Etats-Unis, comme à certains autres représentants, que dans ces conditions une proposition tendant à rouvrir l'ensemble des consultations ne pouvait que retarder ou compliquer l'examen de la question de Palestine par le Conseil de sécurité et la mise au point de mesures propres à assurer une exécution aussi rapide que possible de la résolution de l'Assemblée générale.

The USSR representative also stressed that if, on pretext of consultations, it was decided to recommence consideration of the entire Palestinian question from the very beginning, ignoring—whether openly or by dissimulation—the existing United Nations resolution on the future of Palestine, then the responsibility for such a step would rest on the States submitting and advocating such proposals. I made that statement at the meeting of the representatives of the permanent members of the Security Council, but it can usefully be repeated at this meeting. In our opinion the existing decision should be put into effect, and all proposals intended to delay it, let alone block its implementation, should be rejected.

Let us now turn to the document submitted here, reflecting the results of the consultations among permanent members. I agree with much of what has been said here by the United States representative. As I said at the beginning of my remarks, certain positive results have been achieved. I wish to make some more concrete remarks on this document, concerning, which there has, in the main, been agreement among all the participants in our consultations.

The document is divided into two parts. The first part states facts and realities, and is of no particular interest to the Security Council. These facts are already known to the Security Council and, in fact, to everyone. To say that the Arabs are against the partition of Palestine is to say nothing new; to say that the Jews are for the partition of Palestine and against any retreat from the adopted decision is again to say nothing new; to say that the United Kingdom made certain replies to questions put to it on the Palestinian situation is again to say nothing new, for the answers are well known to all of us, and had already been given to the United Nations Palestine Commission. When they were given during the consultations among the permanent members of the Security Council, it was not for the first time. Consequently all this first part of the document is of slight interest, since all the information contained in it has long been at our disposal; certainly since we received the Palestine Commission's reports.

The second part is the fundamental one, and contains the essence of the matter. Let me make some remarks about this second part. Sub-paragraphs (a) and (b) of paragraph 1 were agreed among us.

Sub-paragraph (a) reads:

"That the Security Council should make it clear to the parties and Governments concerned that the Security Council is determined not to permit the existence of a threat to international peace in Palestine."

Sub-paragraph (b) reads:

"That the Security Council should take further action by all means available to it to bring about the immediate cessation of violence and the restoration of peace and order in Palestine."

Both these decisions were agreed to by all of us, a fact which, for reasons unknown to me, was not

La délégation de l'URSS a déclaré également que si, sous prétexte de consultations, on décidait de reprendre à son début l'examen de toute la question de Palestine en écartant en fait — que ce fût ouvertement ou de façon dissimulée — la résolution déjà adoptée par les Nations Unies quant à l'avenir de la Palestine, la responsabilité d'une telle mesure incomberait aux pays qui auraient présenté une telle suggestion et insisté sur son adoption. C'est là ce que j'ai indiqué déjà à la réunion des membres permanents du Conseil de sécurité; je crois utile de le répéter aujourd'hui. Nous estimons qu'il faut mettre en application la décision déjà prise et que toute proposition qui risquerait d'en retarder, voire d'en faire échouer l'exécution doit être repoussée.

Revenons-en au document que l'on nous présente et qui traduit les résultats des consultations entre membres permanents. Je dois déclarer que je m'associe à la plus grande partie de ce qu'a déclaré ici le représentant des Etats-Unis. J'ai dit déjà que nous avions atteint certains résultats positifs. Je voudrais toutefois présenter quelques observations concrètes à propos de ce document, sur l'essentiel duquel un accord a été réalisé entre tous ceux qui participaient aux entretiens.

Il se divise en deux parties. La première est un exposé de faits et de constatations et ne présente guère d'intérêt, à mon sens, pour le Conseil de sécurité. Les faits qu'elle rapporte sont bien connus, parmi nous comme ailleurs. Dire que les Arabes sont opposés au partage, ou que les Juifs sont favorables au partage et hostiles à toutes modifications des résolutions adoptées, n'apporte rien de nouveau. Dire que le Royaume-Uni a fourni certaines réponses aux questions qu'on lui posait sur la situation en Palestine n'apporte rien non plus de nouveau: tout le monde connaît ces réponses, déjà fournies d'ailleurs à la Commission des Nations Unies pour la Palestine. Ce n'est pas la première fois que nous en avons connaissance, depuis le début des consultations entre membres permanents. Toute cette partie du document ne présente ainsi guère d'intérêt, puisque toutes les informations qu'elle contient sont depuis longtemps à notre disposition, en tout cas depuis que nous sommes en possession des rapports de la Commission des Nations Unies pour la Palestine.

La deuxième partie de ce document en constitue la partie essentielle. Un accord est intervenu sur les alinéas a) et b) du paragraphe 1.

L'alinéa a) dit:

« Que le Conseil de sécurité fasse clairement comprendre aux parties et aux Gouvernements intéressés qu'il est déterminé à ne pas tolérer l'existence d'une menace à la paix internationale en Palestine. »

L'alinéa b) dit par ailleurs:

« Que le Conseil de sécurité prenne toutes les mesures nécessaires, par tous les moyens dont il dispose, pour mettre fin immédiatement aux actes de violence et pour rétablir la paix et l'ordre en Palestine. »

Ce sont ces deux points qui constituent l'accord réalisé entre nous. Je ne sais pourquoi le

pointed out by the United States representative. They are important decisions, although couched in too general terms. I presume, however, that the Security Council will try to give these statements more concrete form, and develop them as a basis for practical decisions; and that these decisions will be followed by concrete measures designed to expedite the implementation of the General Assembly resolution on Palestine.

As for paragraph 1 of part II, which is in fact what may be called a recommendation—for part I contains no recommendations—it is not fully satisfactory. It is not quite satisfactory because the words, “a continuation of the infiltration into Palestine, by land and by sea” etc. are calculated to complicate the situation still further. We all know what type of infiltration is of most danger from the point of view of implementing the Palestine resolution, and every one of us knows where the greatest threat to the implementation of that resolution lies. In these circumstances, to speak of a danger originating equally by sea and by land, is to weaken and to a certain extent stultify this entire part of the recommendation. Thus this part of the preamble should not be considered as agreed, for the reasons I have stated.

I do not know to what extent the reference in paragraph 5 to “land and sea” is justified, but I presume that certain other participants in our discussions will be able to give us some explanation in this connexion so that we may, once and for all, reach a definite decision on it.

Let me make some comments on paragraph 4, which reads as follows:

“The Palestine Commission, the Mandatory Power, the Jewish Agency and the Arab Higher Committee have indicated that the partition plan cannot be implemented by peaceful means under present conditions.”

It is somewhat doubtful how faithfully this paragraph reflects the attitude of the various parties. In my opinion it contains certain inaccuracies, particularly with regard to the statements of the Jewish Agency for Palestine. I presume that the representatives of the Agency will enlighten us on this score.

I myself have some doubts when I recall the material and answers submitted to us by the various parties in reply to the direct question whether it was possible to implement the partition plan by peaceful means.

I have thought it desirable to make these observations on the results of the consultations among the permanent members of the Security Council. Let me repeat that I have based myself on the general recommendation submitted to the Council by its permanent members, a recommendation which should be corrected in certain respects, particularly in the preamble to the second part of the document submitted. On the basis of this recommendation the Security Council should take concrete decisions, for the Council will have noted that not even a draft resolution has been submitted for the Council's consideration. These observations contain only very general ideas as to action which the Security Council should take. Consequently it is now for the Security Council to develop these general considerations and take more concrete measures with a view to achieving,

représentant des Etats-Unis a omis de le préciser. Bien que rédigés en termes trop généraux, ils représentent un acquis important. Le Conseil de sécurité devrait, à mon avis, s'efforcer de les concrétiser et de les développer, afin de prendre des décisions plus concrètes d'où découleraient des mesures plus précises et propres à accélérer l'application de la résolution de l'Assemblée générale.

Quant au paragraphe 1 de cette deuxième partie, qui représente en réalité ce qu'on appelle une recommandation — dans la première partie on n'en trouve aucune — il n'est pas pleinement satisfaisant et le passage qui déclare que « en Palestine, par terre et par mer continue l'infiltration... » ne peut que compliquer davantage la situation. Nous connaissons tous la pénétration qui présente le danger le plus grave pour l'application de la décision sur la Palestine, nous savons tous d'où elle vient. Dans ces conditions, parler au même titre de danger d'infiltration par terre et par mer, c'est affaiblir toute cette partie de la recommandation, c'est la réduire pour ainsi dire à néant. Voilà pourquoi on peut considérer que l'accord n'a pu être réalisé sur ce point.

Je ne sais dans quelle mesure l'utilisation des mots « par terre et par mer » se justifie au paragraphe 5. D'autres membres qui ont participé aux entretiens pourraient peut-être nous donner des éclaircissements à cet égard et nous permettre ainsi d'en décider définitivement.

Quelques mots encore à propos du paragraphe 4 qui dit :

« La Commission pour la Palestine, la Puissance mandataire, l'Agence juive et le Haut Comité arabe ont indiqué que le plan de partage ne saurait être appliqué par des moyens pacifiques dans les circonstances actuelles. »

Je ne suis pas absolument certain que ce texte reflète exactement la position des parties. Je crois y déceler certaines inexactitudes, notamment en ce qui concerne la déclaration de l'Agence juive. Je pense que les représentants de cette Agence pourraient préciser dans quelle mesure, à leur sens, le texte serait inexact.

Mes doutes à moi ont pour origine les documents et les réponses qu'ont fournis les parties lorsqu'on leur a nettement demandé leur avis sur la possibilité d'une application pacifique du plan de partage.

Telles sont les observations que j'estimais devoir présenter sur le résultat des consultations entre membres permanents du Conseil de sécurité. Je me fonde, je le répète, sur la recommandation générale que présentent au Conseil les membres permanents. Il faudra, certes, la corriger à certains égards, en ce qui concerne le préambule à la deuxième partie. Sur la base de cette recommandation, le Conseil devra prendre des décisions plus concrètes. Vous avez en effet remarqué que, dans le document tel qu'on le lui présente, le Conseil ne trouvera même pas un projet de résolution. Il n'y trouvera que des déclarations qui traduisent les idées générales essentielles d'après lesquelles il devra agir. Le Conseil de sécurité doit donc maintenant développer ces idées générales et prendre des décisions plus concrètes pour nous permettre d'atteindre le plus

as promptly as possible, the aims set in the General Assembly's resolution.

Mr. EL-KHOURI (Syria) : In order amplify the short statement which I made at the last [267th] meeting of the Security Council on this question in the name of the Arab States, including the Syrian Government, I am asked by the same source to add the following.

First, the Arabs eagerly desire, more than any other nation or person, to see peace with justice re-established in Palestine, and are ready to use all their possible means to attain that end.

Secondly, they are unmistakably convinced that the partition plan and any activity in the direction of its implementation are the only causes of the acts of violence occurring in Palestine. When those causes are removed, law and order will be automatically restored.

Thirdly, the Jews are receiving monthly 1,500 new immigrants said to be legal, in addition to large numbers of fully armed illegal immigrants who have entered Palestine secretly, and these reinforcements are mostly well trained and heavily equipped with modern weapons.

Fourthly, the Jews also are receiving war ammunition of all sorts and on a large scale from various sources throughout the world, while the Arabs are deprived of those privileges.

The fighting elements of the Palestine Jews are composed of well-armed and well-trained warriors of various nationalities. Order might have been established in Palestine if those illegal organizations of terrorists and irresponsible elements had been dissolved and disarmed and further reinforcements stopped. The Arabs in that case would be ready to disarm willingly, and the Arab States would be delighted to help earnestly in finding a solution other than partition so as to grant the Holy Land a peaceful, democratic settlement, guaranteeing the legitimate aspirations of all sections of the population in the country.

As to the report which we have heard today, copies of which have been submitted to us, I imagined that the permanent members of the Security Council might have looked at the situation from another angle, an angle which would be more proper and more correct in the present case. They would then have realized that the three requests of the General Assembly, addressed to the Security Council, are designed to make the Security Council take measures for the implementation of the plan of partition with economic union. The recommendation containing those requests cannot be carried out without using military force against those who do not yield to the recommendations of the General Assembly. As the Security Council is not empowered, by its functions under the Charter, to enforce any recommendations for a political settlement, the Security Council is unable to accept the requests, and it must refer them to the General Assembly in order to find another solution which is adaptable to a peaceful settlement. If the consultations of the permanent members had resulted in such a suggestion or

rapidement le but fixé dans la résolution de l'Assemblée générale.

M. EL KHOURI (Syrie) (*traduit de l'anglais*) : Je voudrais, à la courte déclaration que j'ai faite lors de la dernière [267^e] séance au nom des Etats arabes, y compris la Syrie, ajouter la déclaration suivante, que les mêmes sources m'ont chargé de présenter :

Premièrement, les Arabes désirent le plus sincèrement du monde et plus que toute autre nation, tout autre Etat ou toute autre personne, voir la paix régner en Palestine avec la justice ; ils sont prêts à employer à cet effet tous les moyens en leur pouvoir.

Deuxièmement, ils sont convaincus d'une manière absolument irréfutable, que le plan de partage et toute l'activité entreprise afin d'appliquer ce plan sont les seules causes des violences qui se produisent et que, lorsque ces causes de violence auront été écartées, l'ordre et la loi seront automatiquement rétablis.

Troisièmement, les Juifs continuent à recevoir par mois 1.500 immigrants dits légaux auxquels viennent s'ajouter nombre d'immigrants illégaux qui se sont introduits en Palestine clandestinement, et bien armés. Ces renforts sont composés d'hommes bien entraînés, instruits et munis d'un armement moderne.

Quatrièmement, les Juifs reçoivent, de plus, sur une grande échelle, des munitions de guerre provenant de diverses sources, alors que les Arabes ne jouissent pas d'un tel privilège.

Les éléments combattants juifs en Palestine sont composés de guerriers entraînés et bien armés, provenant de différentes nationalités. L'ordre aurait pu être rétabli en Palestine si ces organisations illégales de terroristes et d'éléments irresponsables avaient été dissoutes, et si l'afflux de renforts armés avait été arrêté. Si cela était le cas, les Arabes seraient prêts à désarmer et les Etats arabes aideraient de leur mieux la recherche d'une solution pacifique au lieu que le partage, une solution répondant aux aspirations légitimes de toutes les parties de la population.

En ce qui concerne le rapport qui nous a été présenté aujourd'hui [document S/695] je pensais que les membres permanents du Conseil aborderaient le problème sous un autre angle, qu'ils en auraient une conception plus exacte, qu'ils auraient compris que les trois demandes adressées par l'Assemblée générale au Conseil de sécurité, et invitant celui-ci à prendre des mesures pour appliquer le plan de partage avec union économique, ne pouvaient pas recevoir satisfaction sans qu'on ait recours à l'emploi de la force armée contre ceux qui n'ont pas cédé devant les recommandations de l'Assemblée générale. Le Conseil de sécurité n'a pas, d'après les termes de la Charte, les pouvoirs nécessaires pour imposer l'application d'une recommandation en vue d'un règlement politique. Il ne peut donc pas accueillir les demandes de l'Assemblée ; il doit les renvoyer à l'Assemblée générale en la priant de rechercher une solution susceptible d'aboutir à un règlement pacifique. Si les consultations des membres permanents avaient abouti à une suggestion de ce genre et si celle-ci avait été soumise au Conseil

such advice to the Security Council, they would have been in accordance with the terms and provisions of the Charter.

As to the last paragraph of the report which was delivered today, with particular reference to the cessation of acts of violence, we should be reminded that we are not dealing with two regular armies facing each other in battle. We are dealing with two sections of the population, living in adjacent dwellings, intermingled, using the same streets, quarters, towns and villages, and charged with hostile feelings and deep animosity. It is difficult to expect that such an appeal to them, namely, to obey a "cease-fire" order or to cease violence, would be effective in any respect if we do not search for the cause of the disease and remove it. As long as this hostility and this animosity exists between these two sections of the population of Palestine, it is very difficult to hope in any way that they will live peacefully together in friendliness and good-neighbourliness. We should not deal with the symptoms of the disease. The Security Council would do very well if it made a good diagnosis and found the reason for these disturbances in Palestine. Accordingly, it may act and find some way of solving the problem and rectifying the situation.

Although I have other points to discuss with relation to this subject, with particular reference to the guidance to be given to the Palestine Commission by the Security Council, I shall not refer to them until the Security Council receives the report of the further consultations to be held and conducted by the permanent members, so that the representatives on the Security Council may be apprised as to what the permanent members are going to do.

At the same time, I should like to remind the permanent members of the Security Council that, before making up their minds definitely with regard to the guidance or advice to be given by the Security Council to the Palestine Commission, as provided in the resolution [document S/691], the Security Council would be very correct and right if it informed the Palestine Commission that it has no legal power to go to Palestine and that the mission was wrongly assigned to it.

The function delegated to the Palestine Commission by the General Assembly is to assume administering authority in Palestine. But the General Assembly itself does not possess that function, so that it is unable to delegate it to a subsidiary organ under Article 22 of the Charter. No one can give more than he possesses. The only way in which the General Assembly can exercise administering authority in any Non-Self-Governing Territory is by the application of the International Trusteeship System in accordance with Chapter XII of the Charter; this was not applied in the case of Palestine. The Palestine Commission, by virtue of its present credentials, cannot and is not entitled to undertake any activity with regard to the question of Palestine.

The PRESIDENT: As the representative of CHINA, I should like to say that the report read

de sécurité, ces résultats auraient été pleinement conformes aux termes et aux dispositions de la Charte.

En ce qui concerne le dernier paragraphe du rapport soumis aujourd'hui, et qui traite de la cessation des actes de violence, je crois qu'il faut nous souvenir ici que nous n'avons pas affaire à deux armées régulières se faisant face. Nous nous trouvons en présence de deux groupes distincts de la population, qui sont étroitement mêlés, vivent dans des bâtiments contigus, circulent dans les mêmes rues, les mêmes quartiers, les mêmes villes et villages et qui sont animés l'un contre l'autre de profonds sentiments d'animosité et d'hostilité. Il est donc difficile d'espérer que l'appel contenu dans ce paragraphe sera entendu, que l'ordre de cesser le feu aura un effet quelconque aussi longtemps que l'on n'aura pas découvert la cause de tous ces désordres ni cherché à y mettre fin. Aussi longtemps que l'hostilité, l'animosité existeront entre les deux groupes de la population, il sera difficile d'espérer qu'ils pourront vivre en paix et entretenir des relations d'amitié et de bon voisinage. Il ne faut pas ici traiter des symptômes; il serait désirable que le Conseil de sécurité établisse un diagnostic exact, qu'il trouve la cause des troubles qui ont éclaté en Palestine. Il doit agir en conséquence, rechercher la solution du problème et remédier à la situation.

Sur les autres points, notamment celui qui concerne les recommandations que le Conseil de sécurité donnera à la Commission, je prendrai la parole lorsque nous aurons reçu le rapport qui sera présenté à la suite des consultations entre les membres permanents, afin que les représentants soient informés des intentions de ces derniers.

En même temps, je voudrais rappeler aux membres permanents que, avant qu'ils ne se soient formé une opinion définitive sur les conseils ou les recommandations que le Conseil de sécurité donnera à la Commission, conformément aux dispositions de la résolution [document S/691], le Conseil de sécurité agirait d'une manière tout à fait correcte en informant la Commission qu'elle ne peut, juridiquement, se rendre en Palestine, et qu'elle exerce les fonctions dont l'a chargée l'Assemblée à titre légal.

L'Assemblée générale a chargé la Commission de fonctions d'administration en Palestine, mais, puisque l'Assemblée générale ne détient pas elle-même ces fonctions, elle ne peut les déléguer à un organe subsidiaire, conformément à l'Article 22 de la Charte. Personne ne peut donner plus qu'il ne possède. Or, le seul moyen, pour l'Organisation des Nations Unies, d'exercer une autorité d'administration sur un territoire non autonome, c'est d'avoir recours au système de tutelle; c'est l'application du Chapitre XII, dont les dispositions n'ont pas été invoquées dans le cas de la Palestine. Donc, la Commission ne peut, avec le mandat qui est actuellement le sien, exercer une activité d'administration en Palestine; elle n'en a pas le droit.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): En tant que représentant de la CHINE, je voudrais dire

to us by the representative of the United States has the full concurrence of my delegation. It was at my request that he mentioned that he was also reporting for me. In drafting this report, my delegation was responsible for the insertion of the phrase, "by land and sea". That phrase has raised doubts in certain quarters. The problem before us is indeed complicated. The thought of my delegation is that, before everything else and above everything else, we must prevent a threat to international peace from developing out of the present grave situation in Palestine. For that purpose, the accumulation of arms and armed people in Palestine is very dangerous. That accumulation, from whatever source and by whichever side, should be stopped as soon as possible.

For the preservation of peace, the less arms and the fewer armed people in that little country, the better. Indeed, there have been accusations and counter-accusations as to infiltration and illegal importation by one side against the other. This report does not go on to specify the responsibilities for the infiltration but, certainly, if we are to get a stoppage of violence and of the fighting, we ought to appeal to both parties to agree to a truce. We must ask both parties to stop the accumulation of arms and armed people in Palestine.

Mr. AUSTIN (United States of America) : When I raised my hand, I thought we were about to adjourn, but I might as well make the suggestion, now that I have been called upon, that I was then intending to make ; namely, if it is entirely agreeable to the other permanent members and the Secretary-General, that we meet in the Secretary-General's office at 2 p.m. and try to prepare the balance of the report for this afternoon's meeting of the Security Council.

Rabbi SILVER (Representative of the Jewish Agency for Palestine) : This statement by Mr. Austin which is before the Security Council is, we assume, by way of an introductory statement leading up to certain draft resolutions which will be introduced at a later stage. The contents of those draft resolutions will of course determine the real significance of the recommendations contained in part II of Mr. Austin's statement, and in fact will indicate the trend of the entire report—whether it tends in the direction of enabling the United Nations Palestine Commission energetically to move forward with the implementation of the decision of the United Nations, or whether, in some form or in one way or another, it is to be detoured away from action.

We should like to make one or two observations, with the permission of the President, first on one or two facts reported in part I of the statement, and then on one or two items in part II. Paragraph 4 of the statement reads :

que le rapport dont lecture nous a été donnée tout à l'heure par le représentant des Etats-Unis, reçoit l'approbation pleine et entière de ma délégation. C'est sur ma demande que le représentant des Etats-Unis a déclaré qu'il présentait ce rapport également en mon nom. Dans la rédaction de ce texte, c'est ma délégation qui est responsable de l'insertion des mots « par terre et par mer », là où il est question d'infiltrations. Cette expression a donné naissance à des doutes dans certains milieux. Le problème dont nous sommes saisis est réellement très complexe. La pensée de ma délégation a été que, avant tout autre chose et par dessus tout, nous devons empêcher que la situation troublée existant actuellement en Palestine ne favorise le développement d'une menace à la paix internationale. A cet égard, l'accumulation d'armes, le rassemblement de gens armés en Palestine constituent un danger. Cette accumulation, quelle qu'en soit la provenance, doit être arrêtée au plus tôt.

Pour la préservation de la paix, moins il y aura d'armes, moins il y aura de gens armés dans ce petit pays qu'est la Palestine, mieux ce sera. Les accusations ont été formulées de part et d'autre au sujet de ces infiltrations, de ces importations illégales d'armements. Le rapport que nous avons rédigé n'indique pas où réside la responsabilité. Mais, si nous voulons mettre fin aux actes de violence et aux combats, nous devons adresser un appel aux deux parties pour les inciter à se mettre d'accord sur une trêve. Il faut que nous invitons les deux parties à cesser d'accumuler des armes et de rassembler des gens armés en Palestine.

M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*) : Lorsque j'ai demandé la parole, je croyais que le Président allait lever cette séance. Mais, puisqu'il m'a donné la parole, je vais présenter la proposition que je comptais faire. Si les membres permanents et le Secrétaire général l'acceptent, il nous serait peut-être possible de nous réunir à 14 heures dans le bureau du Secrétaire général afin de préparer le reste du rapport pour la séance de l'après-midi.

Le Rabbin SILVER (Agence juive pour la Palestine) (*traduit de l'anglais*) : Nous considérons la déclaration que vient de faire M. Austin comme une déclaration d'introduction de laquelle découleront sans doute plus tard des projets de résolution qui seront soumis au Conseil de sécurité. Le contenu de ces projets de résolution déterminera naturellement la signification réelle des recommandations contenues dans la seconde partie de la déclaration de M. Austin et montrera l'orientation de ce rapport. Il précisera si ce rapport tend à donner à la Commission des Nations Unies pour la Palestine la permission d'aller de l'avant avec énergie et de mettre à exécution la décision des Nations Unies ou si, au contraire, sous une forme ou sous une autre, par un moyen ou par un autre, il tend à éviter, de la part des Nations Unies, toute action réelle.

Nous aimerions toutefois, avec la permission du Président, présenter une ou deux observations traitant tout d'abord de quelques faits contenus dans la première partie de la déclaration de M. Austin et, ensuite, sur un ou deux points évoqués dans la deuxième partie de ce même texte. Au paragraphe 4, nous lisons en effet :

"The Palestine Commission, the Mandatory Power, the Jewish Agency and the Arab Higher Committee have indicated that the partition plan cannot be implemented by peaceful means under present conditions."

That may be open to a certain misinterpretation which we should like to correct. If the emphasis is placed on the last three words of that paragraph, "under present conditions", then it is not objectionable from the point of view of the Jewish Agency. But "under present conditions" clearly means the failure of the neighbouring Arab States to do what they were requested to do—to observe the Charter—and their individual and concerted action to attempt to alter by force the decision of the United Nations.

These decisions and these actions of the neighbouring Arab States have created the present conditions with which the United Nations is now confronted, and a solution for which is being sought at the hands of the Security Council. It is these conditions—the financing, arming, and encouragement of the organization of armed bands which have invaded Palestine for the sole purpose of altering by force a decision of the United Nations—which have led the United Nations Palestine Commission to request of the Security Council an international force to restore conditions of peace in order to enable it to carry out the clear mandate which it has received from the United Nations.

Had there been no such organized effort on a large scale to defy and to alter the decision of the United Nations, conditions in Palestine would be radically different today, and the problem of Palestine, within the framework of the decision of the United Nations, would be capable of solution through a minimum of conflict. I say "through a minimum of conflict" because no major political problem in the world today is capable of complete solution without a minimum of conflict.

I refer now to paragraph 5 :

"The Mandatory Power has confirmed that a considerable number of incursions of illegal arms and armed elements into Palestine have occurred by land and sea."

That statement too is open to serious misunderstanding. To the best of my knowledge, the Mandatory Power has never confirmed that a considerable number of incursions of armed elements into Palestine have occurred by sea. No such representation was ever made to the United Nations Palestine Commission. Official reports were made to the Commission by the Mandatory Government on the incursions of illegal arms and armed elements into Palestine by land.

In an official report dated 16 February 1948, the Mandatory Power stated the following [document S/676, section II] :

"1. The High Commissioner for Palestine reported on 27 January that the security position

« La Commission pour la Palestine, la Puissance mandataire, l'Agence juive et le Haut Comité arabe ont indiqué que le plan de partage ne saurait être appliqué par des moyens pacifiques dans les circonstances actuelles. »

Cela pourrait donner lieu à de mauvaises interprétations que nous aimerions corriger. En effet, si le centre de gravité de cette phrase se trouve dans les quatre derniers mots, c'est-à-dire « dans les conditions actuelles », l'Agence juive n'élèverait alors aucune objection. Mais « dans les conditions actuelles » signifie selon toute évidence que les Etats arabes voisins de la Palestine n'ont pas fait ce que l'on attendait d'eux, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas observé les engagements qu'ils ont assumés en signant la Charte et qu'ils ont pris des mesures en vue de tenter de modifier par la force une décision des Nations Unies.

Cette décision des pays arabes et l'action déjà engagée par ces pays ont donné naissance aux conditions actuelles auxquelles les Nations Unies doivent maintenant faire face et motivé la demande de solution présentée au Conseil de sécurité. Ces conditions, le financement, l'armement et l'encouragement donné aux bandes armées qui ont envahi la Palestine dans le seul but de modifier par la force une décision des Nations Unies ont amené la Commission pour la Palestine à demander l'appui de forces armées internationales afin de restaurer l'ordre et la paix en Palestine et afin de pouvoir s'acquitter de la mission bien définie qui lui a été confiée par l'Organisation des Nations Unies.

S'il n'y avait pas eu ces efforts, organisés et déployés sur une grande échelle, afin de lancer un défi à l'Organisation des Nations Unies et de modifier la décision prise, les conditions actuelles seraient tout à fait différentes. Il serait possible de résoudre le problème de la Palestine avec un minimum de conflit, grâce à l'application de la décision des Nations Unies. J'insiste sur ce terme « minimum de conflit », étant donné qu'aucun différend politique de quelque importance ne saurait, à l'époque actuelle, être résolu complètement sans au moins un minimum de conflit.

J'en arrive maintenant au paragraphe 5 qui s'énonce comme suit :

« La Puissance mandataire a confirmé qu'un nombre considérable d'incursions illégales d'éléments armés pénétrant en territoire palestinien se sont produites, incursions opérées par terre et par mer ; »

Là encore, un grave malentendu pourrait se produire. Autant que je sache, jamais la Puissance mandataire n'a parlé d'incursions en nombre considérable qui se seraient effectuées par voie de mer. A ce sujet, jamais aucun rapport n'a été soumis à la Commission des Nations Unies pour la Palestine. Les rapports officiels soumis à la Commission par la Puissance mandataire font allusion à des incursions d'éléments armés, à des importations illégales d'armement, qui se seraient produites par voie de terre.

Dans un rapport officiel, en date du 16 février 1948, la Puissance mandataire déclare [document S/676, section II] :

« Le Haut Commissaire en Palestine nous a informés le 27 janvier que la situation, en ce qui

had become more serious during the preceding week, with the entry into Palestine of large parties of trained guerrillas from adjacent territory. A band of some 300 men had established itself in the Safad area of Galilee, and it was probably this band or part of it which carried out an intensive attack during that week on Yechiam settlement, using mortars and heavy automatics as well as rifles.

" 2. On the same date, the High Commissioner further reported that a second large band of some 700 Syrians had entered Palestine via Transjordan during the night of 20-21 January. This band had its own mechanized transport, its members were well equipped and provisioned, and wore battle dress. . .

" 5. Subsequent reports dated 2 February indicate that a further party of troops belonging to the 'Arab Liberation Army' arrived in Palestine via the Jisr Djamiyeh Bridge during the night of 29-30 January. The party, numbering some 950 men transported in 19 vehicles, consisted largely of non-Palestinian Arabs, all in uniform and well armed."

I submit to the Security Council that no such reports were ever submitted by the Mandatory Power concerning armed elements which have made incursions into Palestine by sea.

I should now like to make an observation on paragraph 1, of part II of the statement of the representative of the United States, which reads :

" 1. As a result of the consultations of the permanent members regarding the situation with respect to Palestine, they find and report that a continuation of the infiltration into Palestine by land and by sea of groups and persons with the purpose of taking part in violence would aggravate still further the situation . . ."

On the basis of what I have said in connexion with paragraph 5, part I, of the statement of the representative of the United States, the statement contained in paragraph 1, part II, is not an accurate statement of fact. I am sure that neither the permanent members of the Security Council nor the Security Council as a whole would wish to let this statement stand as it presently reads, in view of the facts which I have cited.

There has not been, and there is not continuing to be, any infiltration into Palestine by sea of groups or persons with the purpose of taking part in violence. We feel that the use of the phrase "by land and by sea" is a most unfortunate one, and is introduced in that paragraph for a reason which, to us, is inexplicable. There is the danger that, if this phrase is left in the paragraph, an equation will be established in the minds of people between the armed guerrilla bands to whose incursions into Palestine the Mandatory Power has attested in more than one dispatch, and the so-called illegal immigrants who are coming into Palestine by way of Cyprus, who carry no wea-

concerne la sécurité, est devenue plus grave au cours de la semaine précédente, à la suite de l'entrée en Palestine de groupes importants de partisans entraînés, venant de territoires adjacents. Une bande d'environ 300 hommes s'est établie dans la région de Safad en Galilée et c'est probablement cette bande, ou une partie de cette bande, qui a effectué au cours de cette semaine une attaque violente contre la colonie des Yechian, en utilisant des mortiers et des armes automatiques lourdes ainsi que des fusils.

" 2. A la même date, le Haut Commissaire a indiqué, de plus, qu'une deuxième bande importante comptant environ 700 Syriens était entrée en Palestine par la Transjordanie au cours de la nuit du 20 au 21 janvier. Cette bande disposait de moyens de transports motorisés, ses membres étaient bien équipés et bien approvisionnés et ils étaient en tenue de combat...

" 5. Des rapports ultérieurs, datés du 2 février, indiquent qu'un nouveau groupe armé appartenant à « l'armée arabe » est arrivé en Palestine par le pont de Jisr Djamiyeh, au cours de la nuit du 29 au 30 janvier. Ce groupe, comprenant environ 950 hommes, transportés dans 19 véhicules, était composé surtout d'Arabes non palestiniens, tous en uniforme et bien armés. »

Je me permettrai de faire remarquer aux membres du Conseil de sécurité que la Puissance mandataire n'a jamais présenté de rapport dans lequel il était fait allusion à des éléments armés qui se seraient introduits en Palestine par voie de mer.

Je voudrais faire une remarque au sujet du paragraphe 1 de la deuxième partie de la déclaration faite par le représentant des Etats-Unis et dont voici le texte :

" A la suite des consultations entre les membres permanents en ce qui concerne la situation à l'égard de la Palestine, les membres permanents font un rapport au Conseil de sécurité pour constater ce qui suit : en Palestine, par terre et par mer, continue l'infiltration de personnes dont l'intention est de prendre part aux actes de violence, ce qui aggraverait encore la situation... »

Etant donné ce que j'ai déjà dit au sujet du paragraphe 5 de la première partie du rapport, il me semble que la déclaration contenue au paragraphe 1 de la deuxième partie n'est pas conforme aux faits. Je suis certain que les membres permanents du Conseil de sécurité, et d'une façon générale tous les membres du Conseil de sécurité, ne désirent pas maintenir dans le texte cette phrase, compte tenu des faits que j'ai évoqués tout à l'heure.

Il n'y a pas eu et il n'y a pas actuellement d'infiltration par voie de mer de groupes de personnes ou d'individus ayant pour but de prendre part aux actes de violence. Nous estimons que l'emploi de cette expression « par voie de terre et de mer » est d'un effet très fâcheux, et l'introduction de ces mots dans le texte nous paraît inexplicable. Le maintien de cette phrase nous exposerait à un danger. Ce danger serait que l'on soit tenté de considérer sous le même angle ces partisans armés qui sont entrés en Palestine dans le but unique de participer aux actes de violence — ainsi que cela est attesté par les rapports émanant de la Puissance mandataire — d'une part,

pons, no artillery, no mortars, no guns, and who are not coming into Palestine for the purpose of taking part in violence. These men, women and children are coming into Palestine to settle in that country, which is their right under the Mandate. They are not coming into the country in order to ~~tr~~ undo by violence a decision of the United Nations; on the contrary, the Jewish Agency for Palestine, which represents them and speaks for them, has loyally accepted the decision of the United Nations.

The armed bands which are entering Palestine are coming into the country fully armed, for the sole purpose of carrying on war, in order to undo the decision of the United Nations. Surely the Security Council does not wish, in the eyes of people, to have these groups placed on the same moral level and equated, as though both groups are guilty of the same thing and have the same objective.

These are all the observations the representatives of the Jewish Agency for Palestine would like to make at the moment. We do ask for the privilege, when the draft resolutions are presented, of making such comments as we should feel called upon to make. We should have to react most violently against the possible aspersion—perhaps entirely unintended—which would be cast on our poor people, who are already carrying heavy burdens, if they were bracketed together with guerrilla bands which are coming into Palestine to defy the will of the United Nations.

The PRESIDENT: I still have three speakers on my list. If it is agreeable to them, I shall ask them to speak at the afternoon meeting.

Mr. EL-KHOURY (Syria): I have asked to speak not for the purpose of making a speech, but simply to make a very short remark with regard to a certain accusation against the Arab States made by the representative of the Jewish Agency for Palestine to the effect that the Arab States are opposing the Charter and breaking their pledges to the Charter. This is a very serious accusation to which I certainly protest, and I do not accept the making of such an accusation in the Security Council, keeping in mind that the recommendations of the General Assembly are not compulsory, and that not every State which does not apply, obey or execute such recommendations would be breaking its pledges under the Charter.

We have had several cases before us of very respectable Members of the United Nations which did not comply with recommendations of the General Assembly and opposed them in connexion with such questions as Korea, the Balkans, South Africa, in the matter of Spain and in other matters, and lastly, with regard to warmongering in the Press and in speeches.

et, d'autre part, l'immigration — que l'on qualifie d'illégale — de personnes qui arrivent en Palestine par la voie de Chypre. Ces personnes sont dépourvues d'armes et d'artillerie; elles n'ont pas de mortiers de campagne, et elles ne viennent pas en Palestine avec l'idée de prendre part à des actes de violence. Ces hommes, ces femmes, ces enfants entrent en Palestine avec l'espoir de s'y établir, et c'est leur droit aux termes du mandat. Ils ne viennent pas en Palestine pour faire échec à une décision des Nations Unies, au contraire, l'Agence juive pour la Palestine, qui les représente ici et qui tend à les aider, a accepté loyalement la décision des Nations Unies.

Par contre, les bandes armées de partisans entrent en Palestine, complètement équipées, dans le seul but de recourir à la violence afin de faire échec à la décision des Nations Unies. Vous ne voudrez certainement pas que dans l'opinion publique ces deux groupes soient placés, du point de vue moral, sur un pied d'égalité, jugés coupables du même crime et considérés comme poursuivant le même but.

Telles sont les observations que désireraient faire les représentants de l'Agence juive pour la Palestine au stade actuel de la discussion. Toutefois, lorsque les projets de résolution seront présentés au Conseil, je voudrais me réserver le privilège de faire les commentaires qui me paraîtraient appropriés. Nous aurions à réagir avec violence contre toute insinuation, peut-être même entièrement involontaire, à l'égard de notre malheureux peuple, dont le fardeau est déjà si lourd, tendant à confondre nos immigrants avec les bandes de partisans qui entrent en Palestine pour faire échec à la décision des Nations Unies.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Il y a encore trois orateurs inscrits. Je les prie d'accepter de prendre la parole à notre séance de l'après-midi s'ils le jugent opportun.

M. EL KHOURI (Syrie) (traduit de l'anglais): J'ai demandé la parole non point dans le but de faire un long discours, mais seulement afin de présenter une courte observation au sujet des accusations qui ont été portées par le représentant de l'Agence juive contre les Etats arabes et affirmant que les Etats arabes faisaient obstacle à l'application de la Charte et ne tenaient pas les engagements auxquels ils ont souscrit en signant la Charte. C'est là une accusation très sérieuse contre laquelle je m'élève très énergiquement; je ne saurais laisser passer une telle accusation faite au sein même du Conseil de sécurité. Je tiens à souligner que les recommandations de l'Assemblée générale n'ont pas de caractère obligatoire. Un Etat qui ne se conforme pas à ces recommandations ne viole pas par là-même les engagements qu'il a assumés en signant la Charte.

En effet, on peut citer de nombreux cas dans lesquels des Membres de l'Organisation des Nations Unies n'ont pas suivi telle ou telle recommandation de l'Assemblée et s'y sont même opposés, dans le cas, par exemple, de la Corée, des Balkans, de l'Union Sud-Africaine; il y a encore la recommandation relative à la question d'Espagne et d'autres; en dernier lieu, je citerai la résolution sur les fauteurs de guerre, les articles de presse et les discours qui s'y rapportent.

It seems that many States are not complying with the recommendations of the General Assembly, and the recommendations of the General Assembly are never to be considered as compulsory and obligatory. Thus, I hope that it will not be thought that the Arab States have broken their pledges under the Charter and that they are non-observers of the Charter. That is not true.

The PRESIDENT: We shall adjourn until 3.30 p.m.

The meeting rose at 12.55 p.m.

TWO HUNDRED AND SEVENTY-FIRST MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Friday, 19 March 1948, at 3.30 p.m.*

President: Mr. T. F. TSIANG (China).

Present: The representatives of the following countries: Argentina, Belgium, Canada, China, Colombia, France, Syria, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

The agenda was that of the 270th meeting (document S/Agenda 270).

28. Continuation of the discussion of the Palestine question

On the invitation of the President, Mr. Lisicky, chairman of the United Nations Palestine Commission; Mahmoud Fawzi Bey, the representative of Egypt; Mr. Chamoun, the representative of Lebanon; and Mr. Shertok, the representative of the Jewish Agency for Palestine, took their places at the Security Council table.

The PRESIDENT: This morning [270th meeting] the Security Council adjourned for the purpose of resuming its discussion with regard to this question this afternoon. I informed the representatives on the Security Council that I still had some speakers on the list. I shall now call on them to speak.

Sir Alexander CADOGAN (United Kingdom): I asked leave to speak only in order to clarify one point in connexion with the document which was submitted to the Security Council this morning. I think that the representative of the United States, in the statement which he made at the opening of our meeting this morning, made perfectly clear the nature and the scope of the participation of my delegation in these consultations among the permanent members of the Security Council.

My delegation did not attend regularly during these consultations of the permanent members of the Security Council; however, when invited, my delegation attended with the object of giving any information that might be required by the other permanent members. We gave such information as we could, and that information is on record.

That being the case, I feel impelled to draw attention to the wording contained in the begin-

Il me semble que les Etats qui ne se conforment pas aux recommandations de l'Assemblée générale sont assez nombreux et que les recommandations de l'Assemblée générale ne doivent pas être considérées comme ayant un caractère obligatoire. J'espère que vous ne garderez pas l'impression que les Etats arabes ne tiennent pas leurs engagements. Cela n'est pas vrai.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): La prochaine séance aura lieu cet après-midi à 15 h. 30.

La séance est levée à 12 h. 55.

DEUX CENT SOIXANTE ET ONZIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le vendredi 19 mars 1948, à 15 h. 30.*

Président: M. T. F. TSIANG (Chine).

Présents: Les représentants des pays suivants: Argentine, Belgique, Canada, Chine, Colombie, France, Syrie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

L'ordre du jour est celui de la 270^e séance (document S/Agenda 270).

28. Suite de la discussion sur la question palestinienne

Sur l'invitation du Président, M. Lisicky, Président de la Commission des Nations Unies pour la Palestine; Mahmoud Fawzi Bey, représentant de l'Egypte; M. Chamoun, représentant du Liban; et M. Shertok, représentant de l'Agence juive pour la Palestine, prennent place à la table du Conseil.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Ce matin [270^e séance], le Conseil de sécurité a suspendu sa séance afin de reprendre cet après-midi ses débats touchant à cette question. J'ai fait savoir aux représentants du Conseil de sécurité qu'il y avait encore quelques orateurs inscrits sur la liste. Je vais maintenant leur donner la parole.

Sir Alexander CADOGAN (Royaume-Uni) (traduit de l'anglais): J'ai demandé la parole afin d'apporter quelques précisions sur un point qui a trait au document présenté ce matin au Conseil de sécurité. J'estime que, dans la déclaration qu'il a faite au début de notre séance de ce matin, le représentant des Etats-Unis a indiqué clairement le caractère et la portée de la participation de ma délégation aux consultations qui ont lieu entre les membres permanents du Conseil de sécurité.

Ma délégation n'a pas assisté régulièrement à ces consultations; toutefois, lorsqu'elle y a été invitée, ma délégation y a assisté en se proposant de fournir tous les renseignements qui pourraient être demandés par les autres membres permanents du Conseil. Nous avons fourni les renseignements dont nous disposions et ceux-ci ont été consignés dans les comptes rendus officiels.

C'est pourquoi, je crois devoir attirer l'attention du Conseil sur le passage du début de la